



Reevaluation de pension alimentaire

Par **JEAN**, le **24/11/2008** à **16:55**

mon ex femme me remet au tribunal pour revalorisation de pension alimentaire par l'intermédiaire d'un avocat. Combien de temps avant l'audience dois-je envoyer les pièces demandées par l'avocat ? et dois-je les envoyer aussi au tribunal et dans quel délai ? MERCI PAR AVANCE

Par **MERLIN**, le **25/11/2008** à **22:55**

Bonjour, vous devez envoyer les pièces le plus tôt possible à l'avocat adverse, il peut s'agir des pièces qu'il a pu vous demander mais également de toutes les pièces dont vous entendez faire état devant le juge. Inutile de les adresser au tribunal, vous les donnerez le jour de l'audience. Bien évidemment, l'avocat adverse doit en faire autant et vous adresser les pièces en temps suffisant. L'intérêt est de permettre à l'avocat et sa cliente de les examiner et au besoin de pouvoir produire des pièces complémentaires ou faire des observations sur celles-ci. Pour autant, devant certains juges, il est courant que les pièces soient échangées le jour de l'audience. Mais si l'avocat adverse vous les demande d'ores et déjà, il serait plus sage de lui fournir avant l'audience, et pas la veille.... bon courage.

Par **JEAN**, le **27/11/2008** à **15:04**

MERCI BEAUCOUP MERLIN SI J'AI D'AUTRE QUESTION JE M'ADRESSERAI A TOI